

PORTANT COMPOSITION DU JURY Licence Histoire - Niveau 1

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifié relatif à la licence,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les statuts de l'UCA ;

ARRETÉ

Article 1

La composition des jurys d'examen Licence Histoire - Niveau 1 comme suit :

Membres du jury

PONSARD Nathalie, Président, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

BOSSAERT Marie, Vice-président, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Semestre 1

COURIOL Etienne, PROFESSEUR AGREGÉ

HINCKER Louis, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

LAMOINE Laurent, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

PICHON Blaise, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

SADOURNY Elliott, ATER

Semestre 2

FOURNIER Patrick, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

GOMIS Stephane, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

MOULIER Josephine, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

SADOURNY Elliott, ATER

SANCHO FIBLA Sergi, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD



Le 4 décembre 2024